

712/111  
C. H. H. H.  
L. H. H. H.  
R. H. H. H.

## LES DROITS DES METIS.

---

On a, à plusieurs reprises, adressé des requêtes au gouvernement pour demander le règlement des droits des Métis d'une manière équitable et juste; mais rien n'a été fait jusqu'à présent. Au contraire, les réponses données par M. Sifton, ministre de l'Intérieur, ont là pour prouver que le gouvernement fédéral du jour n'entend pas se rendre aux justes demandes qui lui ont été faites.

La question des "scrips" a longuement été discutée en parlement, comme on pourra le voir par les extraits des débats que nous publions dans cette brochure; mais en dépit des promesses faites par les membres du gouvernement de soustraire les Métis à l'influence des spéculateurs, rien n'a été changé dans la loi et les règlements, et les Métis n'ont pas reçu pour leurs "scrips" la pleine valeur qu'ils avaient droit d'attendre.

Les commissaires nommés n'ont pas, non plus, accordé de "scrips" à un grand nombre de personnes qualifiées à en recevoir, pendant que dans des cas semblables d'autres demandes ont été accordées. C'est ce que comporte les requêtes que nous publions.

Il est donc évident, par ce qui suit, que M. LaRivière a toujours été le champion des droits des Métis, et que ceux qui le calomnient aujourd'hui ne sont pas sincères et ne lui rendent pas justice.

Nous engageons nos lecteurs à lire les documents qui suivent et à reconnaître les services qu'a rendus à la cause métisse le vieux député de Provencher.